

ZVCO 1366

1200

Reh.
2001

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT D'ETAT A LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES
AGRICOLAS (I.S.R.A.)

LABORATOIRE NATIONAL DE L'ELEVAGE
ET DE RECHERCHES VETERINAIRES

RAPPORT SUR LES MODALITES D'UTILISATION
DES ANIMAUX DE RACE MONTBELIARDE AU
SENEGAL - PROPOSITIONS DE REORIENTATION
DE PROGRAMME

Par J.P. DENIS

REF. N° 08/ZOOT.
JANVIER 1982.

S O M M A I R E

Introduction

Proposition

Modalités du placement

- 1 - Enquête préalable
- 2 - Age de diffusion
- 3 - Méthode de reproduction
- 4 - Alimentation
- 5 - Formation du personnel de l'exploitation
- 6 - Prix de cession
- 7 - Commercialisation du lait
- 8 - Responsabilité de l'opération

Annexes

- 1 - Fiche d'enquête préalable
- 2 - Fiche de formation
- 3 - Type de contrat.

INTRODUCTION

Un troupeau d'animaux de race montbéliarde est installé au Sénégal depuis décembre 1976. Les résultats, très intéressants; de 5 années d'adaptation de ces animaux ont fait l'objet de divers rapports.] La période d'essai prévue pour le jugement' de cette race était de 10 années.

Cependant, il apparaît de plus en plus nécessaire que la recherche zootechnique se penche sur les problèmes posés par la mise en place de systèmes de production et en particulier par l'utilisation d'animaux à performances très améliorées en milieu paysan; Il convient alors de trouver des éleveurs susceptibles d'accueillir ces animaux dans des conditions bien précises et que l'étude des adaptations réciproques homme - animal soit entreprise dans ce cadre.

De plus viennent de greffer sur ce contexte des problèmes techniques et financiers liés aux programmes actuels réalisés en station. En effet, à Sangalkam, cinq années après la mise en place des forages, le débit d'eau utilisable a été fortement diminué par des pannes et des arrêts de fonctionnement. La conséquence en est la diminution considérable des possibilités des cultures fourragères irriguées destinées à l'alimentation de base des animaux. Il n'est pas pensable de remplacer cet apport fourrager par une alimentation en sec pour des raisons physiologiques liées à la production laitière et financières. De même la diminution du nombre des animaux commencée en 1981, ne peut se poursuivre encore car compromettant la fiabilité des résultats observés.

La solution qui va être proposée va bien entendu modifier le type de travail des services intéressés (Physiologie - Nutrition, Cultures fourragères et Zootechnie) mais seule peut d'une part permettre de continuer cet essai et, d'autre part, de commencer à résoudre le problème de la diffusion des animaux et des résultats déjà acquis.

PROPOSITION

Des femelles de race montbéliarde vont être placées chez des éleveurs de la zone de Sangalkam dans le Cap-Vert.

MODALITES DU PLACEMENT

1 - Enquête préalable

Les animaux à productivité importante ont des besoins d'entretien et de production fonction de leurs performances élevées. Il est par conséquent nécessaire qu'ils soient placés dans des conditions telles que ces besoins soient correctement couverts. Tous les éleveurs ne sont pas capables de les remplir et par conséquent une enquête doit être effectuée (annexe n° 1) avant la cession des animaux.

2 - Age de diffusion

L'âge au premier vêlage des femelles est en moyenne de 933 jours soit environ 31 mis. On peut donc penser à les diffuser vers l'âge de 25 - 26 mis pleines (gestation contrôlée) d'un poids moyen de 450 kg.

3 - Méthode de reproduction

Il n'est pas prévu de diffuser des mâles reproducteurs. En conséquence, les femelles seront fécondées par insémination artificielle après induction des chaleurs (prostaglandine $F_{2\alpha}$). L'importation et la conservation de la semence seront effectuées par le Laboratoire.

Actuellement une dose de semence rendue Dakar coûte 1 960 F. La consommation journalière d'azote liquide d'un récipient cryogénique est d'environ 985 F par jour quel que soit le nombre de doses de semence conservées.

La maîtrise des cycles sexuels comprend 2 injections de $PGF_{2\alpha}$ à 12 jours d'intervalle, suivies de 2 inséminations 72 et 96 heures après la dernière injection.

4 - Alimentation

Comme indiqué précédemment, l'alimentation des femelles doit être particulièrement suivie. Elle est basée sur l'utilisation de fourrages cultivés, irrigués, distribués en vert ou sous forme d'ensilage (*Panicum maximum*, *Brachiaria mutica*, plantes annuelles telles que maïs, sorgho). Le concentré peut être élaboré soit par l'éleveur lui-même, soit par le moulin de la ferme de Sangalkam dont les capacités journalières de production sont de l'ordre de 3 tonnes. Ces aliments seront bien entendu cédés à titre onéreux (environ 50 F le kg).

Quelques exemples -types de rations à base d'aliments (produits et sous-produits> classiquement disponibles dans la région du Cap-Vert seront réalisés. Mais d'une manière pratique, la composition des rations sera déterminée en fonction des disponibilités d'approvisionnement de chaque éleveur si la vente des concentrés n'est pas effectuée par le Laboratoire.

Dans ce dernier cas, l'approvisionnement en matières premières du moulin sera assuré sur le plan financier par un compte d'avance spécial hors budget du Laboratoire.

5 - Formation du personnel de l'exploitation

L'entretien des animaux cédés nécessite une formation un peu particulière qui peut être dispensée à la ferme de Sangalkam. Les différents points de formation apparaissent en annexe 2. Le responsable de la future exploitation devra passer environ une semaine à Sangalkam dans les différentes branches d'activités. Après la cession, il lui sera loisible de revenir à tout moment rechercher auprès du personnel compétent de la station les éléments de réponses à ses problèmes particuliers.

6- Prix de cession

Les seules cessions actuellement pratiquées sont relatives aux mâles de race pakistanaise. Les prix des animaux sont calculés de la manière suivante :

... / ...

prix de base = 100000 F

prix par kg de poids vif au dessus de 300 kg = '250 F.

Le versement de la totalité de la somme est demandé avant que l'animal ne soit retiré.

Au CRZ de Dahra, les prix sont de :

80 000 F pour les géniteurs Gobra et

100 000 F pour les géniteurs GUZERA. Le paiement de l'animal peut être fait en quatre annuités de 20 000 ou 25 000 F chacune.

Dans le cas des femelles montbéliardes, les propositions peuvent être les suivantes :

- une cession provisoire des animaux est effectuée, l'animal restant la propriété du Laboratoire de l'Élevage. Cette cession peut durer pendant 2 années.
- A l'issue de cette période, la vente des animaux cédés est proposée aux éleveurs qui auront montré une réelle aptitude à assurer le bon fonctionnement de ce type d'élevage. Le prix de cette vente n'est pas encore fixé.

De cette manière, le Laboratoire peut continuer à étudier le comportement de ces femelles importées placées directement dans le milieu utilisateur. L'ensemble des frais de santé (produits), d'alimentation, d'entretien en général est à la charge de l'éleveur qui retire de l'opération la totalité des bénéfices, en particulier de la vente du lait. La destinée des jeunes est discutée entre le Laboratoire et l'exploitant étant donné au départ que seules les femelles seront systématiquement conservées.

7 - Commercialisation du lait

Dans un premier temps, les éleveurs bénéficiaires devront fonder des exploitations aussi proches que possible de la ferme de Sarigalkam. Ils amèneront et vendront leur lait à la station qui se chargera de la commercialisation ultérieure, Le prix d'achat sera de l'ordre de 145 F le litre en toutes saisons.

Les éleveurs plus éloignés assureront eux-mêmes la vente de leur production.

8 - Responsabilité de l'opération

La section III de l'organigramme de la ferme de Sangalkam sera remise en fonction. Un responsable de haut niveau sera nommé à la tête de cette section, mais pour l'heure, le fonctionnement en est assuré par les services de Physiologie - Nutrition, de Cultures fourragères et de Zootechnie du Laboratoire, ce dernier étant chargé de coordonner les activités dans ce domaine.

9 - Fiches techniques

Des fiches techniques complémentaires concernant certains problèmes d'élevage vont être élaborées par la suite.

10 - Coût de l'opération

Une étude financière des incidences de cette opération sera ultérieurement proposée.

DIE'FUSION DE LA RACE MONTBELIARDE

FICHE D'ENQUETE PREALABLE

Nom de l'éleveur

Localisation du terrain

Disponibilités en :

- surfaces (plan du terrain)
- bâtiments
- matériel agricole et d'élevage
- eau (débit, qualité, profondeur)
- personnel (gardiennage, entretien de l'exploitation et des animaux)
- fourrages verts
- cheptel :
 - bovins
 - petits ruminants
 - autres animaux
- aliments (produits et sous-produits)
- moyens financiers.

DIFFUSION DE LA RACE MONTBELIARDE

FICHE DE FORMATION DU PERSONNEL
A LA FERME DE SANGALKAM

1.. Alimentation

Nécessité d'un apport alimentaire fonction des performances des animaux ;

Régularité de la composition de la ration

Régularité de la distribution des aliments.

2. Abreuvement

Abreuvement à disposition des animaux. Eau claire et propre.

3. Hygiène et prophylaxie

Vaccinations régulièrement effectuées

Pulvérisations hebdomadaires de produits antiparasitaires externes

Déparasitage interne

Hygiène de la traite.

4. Contrôle des performances

Contrôle laitier

Contrôle pondéral par pesée ou par barymétrie.

5. Reproduction

Tenue d'un planning-précis 'des différents événements de la vie de reproduction des femelles'.

Ces différents éléments seront consignés dans un document technique pratique.

DIFFUSION DE LA RACE MONTBELIARDE

CONTRAT

Liant :

Le Laboratoire national de l'Elevage et de Recherches vétérinaires
en la personne de son Directeur et

M _____ exploitant agricole

Adresse : _____

Concernant :

La mise en place dans le troupeau de M _____
d'une femelle n° _____ de race montbéliarde, âgée de _____
mois, pesant _____ kg, son suivi sanitaire, la surveillance de la bonne
marche de sa reproduction et de sa lactation.

Charges de chacune des parties

A - Eleveur

- 1 - Assure le confort raisonnable de l'animal sur le plan de l'habitat
- 2 - Effectue l'ensemble des vaccinations et interventions vétérinaires
systématiques selon un rythme défini.
- 3 - Assure l'alimentation adaptée aux besoins de l'animal sur les plans
qualitatif et quantitatif et l'abreuvement correct.
- 4 - Veille à une bonne hygiène des différents événements (vêlage, traite...)
survenant dans la vie de la femelle.
- 5 - Remplit au fur et à mesure des observations les registres de perfor-
mances (en collaboration avec le Laboratoire)

.../...

Tient ces registres à la disposition des agents du Laboratoire.

- 6 - Accepte que l'animal lui soit retiré si les conditions précédentes ne sont pas respectées par sa faute ,
- 7 - Gère son exploitation.

B - Laboratoire

- 1 - Prête toute l'assistance vétérinaire en son pouvoir dans la domaine de la prophylaxie comme dans celui des interventions médicales ou chirurgicales.
- 2 - Effectue, à partir des produits et sous-produits disponibles, le calcul des rations nécessaires aux animaux.
- 3 - Visite l'élevage au moins une fois par mois et répond par écrit à toutes les demandes de conseils faites à l'occasion de ces visites périodiques.
- 4 - Donne des directives concernant l'amélioration de l'exploitation. En discute en particulier les incidences financières avec l'éleveur.
- 5 - Participe à l'enregistrement systématique des performances qui seront centralisées sous forme informatique (fichiers analytiques).
- 6 - Effectue toutes les synthèses nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation (performances, coûts),
- 7 - Participe à la gestion de l'exploitation.